



---

# VILLE DE QUÉBEC

Arrondissement des Rivières

---

RÈGLEMENT R.C.A.2V.Q. 55

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR L'URBANISME  
RELATIVEMENT À LA ZONE 22505IA**

---

**Avis de motion donné le 5 juin 2012  
Adopté le 5 juillet 2012  
En vigueur le 13 juillet 2012**

---

## **NOTES EXPLICATIVES**

*Le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme est modifié afin d'agrandir la zone 22505Ia à même une partie de la zone 22506Ip.*

**RÈGLEMENT R.C.A.2V.Q. 55**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR L'URBANISME  
RELATIVEMENT À LA ZONE 22505IA**

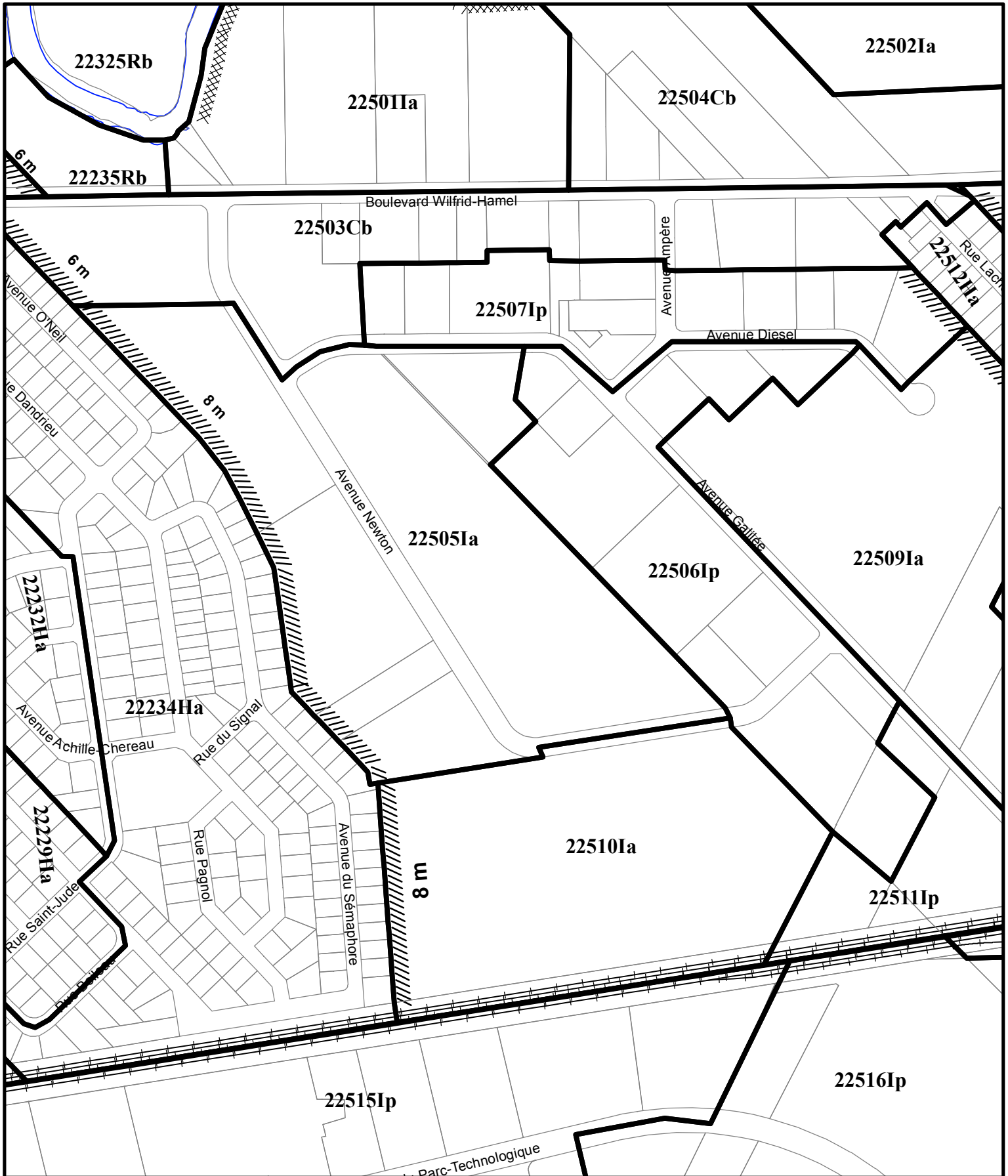
LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT  
DES RIVIÈRES, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe I du *Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme*, R.C.A.2V.Q. 4, et de ses amendements, est modifiée par l'agrandissement de la zone 22505Ia à même une partie de la zone 22506Ip qui est réduite d'autant, tel qu'il appert du plan numéro RCA2VQ55A01 de l'annexe I du présent règlement.
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE I

*(article 1)*

PLAN NUMÉRO RCA2VQ55A01



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE  
DIVISION DE L'URBANISME**

**RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR L'URBANISME**  
ANNEXE I - ZONAGE  
EXTRAIT DU PLAN CA2Q22Z01

Date du plan :	<u>2012-03-23</u>	3
No du règlement :	<u>R.C.A.2V.Q.55</u>	No du plan : <u>RCA2VQ55A01</u>
Préparé par :	<u>M.M.</u>	Échelle : <u>1:5 000</u>

Directeur  
Service de l'aménagement du territoire

## **Avis de motion**

*Je donne avis qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme afin d'agrandir la zone 225051a à même une partie de la zone 225061p.*

*Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.*